



Mise a pied conservatoire

Par **Zayameldjah**, le **27/03/2021** à **22:19**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis le 10 octobre 2020. mon contrat devait se terminer au 9 avril 2021. Par la suite j'aurai pu signer un CDI ou un second CDD de 6 mois. Cependant il m'est arrivée un imprévu (je travaille dans une société de nettoyage et j'ai le véhicule de fonction mais aussi mon véhicule personnel), ma voiture est tombée en panne le week end dernier, j'ai donc prévenu mes patrons que si je ne trouvais pas de solutions, il faudrait prévoir de me remplacer mais sans confirmation aucune. J'avais juste peur de ne pas pouvoir finir mon contrat mais mon père m'a prêter sa voiture. Je fais donc ma semaine du lundi 22 mars au vendredi 26 mars, et préviens ma responsable par sms que je la tiens au courant si mon père me prête a nouveau sa voiture. De ce fait je consulte mon application de pointage avec mon planning pour le lundi qui vient, le 29, et je constate que je n'ai rien sur mon planning. Je demande à ma responsable qui me répond, je ne peux pas te donner de réponse, demande aux patrons (qui je précise sont de sa famille et de plus c'est la responsable qui boucle les planning fin de semaine donc j'aurai pu être prévenue). Je contacte donc ma patronne en lui informant que je voulais regarder mon planning pour prévoir avec mon père qu'il me prêtre sa voiture et que je n'en avais pas, et je voulais savoir si c'était une erreur, car il y'n avait déjà eu la semaine précédente et celle ci me répond que comme j'avais envoyé un sms à la responsable indiquant que je ne pourrais peut etre pas finir la fin de mon contrat faute de véhicule, et qu'il faudrait au cas ou prévoir de me remplacer, c'est ce qu'elle avait fait et que non ce n'était pas une erreur. Et son message suivant est " CECI ETANT UNE MISE A PIED CONSERVATOIRE".

Donc je souhaite savoir si elle a le droit de passer ça sur une mise à pied conservatoire sachant que :

- je n'ai pas confirmé que ne je reviendrai pas
- que je n'ai pas abandonné mon poste puisque la semaine n'a pas commencée sachant que elle le savait le vendredi mais ne m'en a pas informée, j'ai du voir que je n'avais pas de planning et envoyé un sms pour avoir cette réponse.
- je n'ai commis aucune faute grave
- et que j'avais trouvé une voiture et allait justement les informer.

J'ai vraiment besoin d'avoir toutes réponses possibles pour savoir si je peux engager une

procédure si besoin contre eux. Sachant que de plus j'ai perdu 10 kg car je travaillais 6h par jour mais mes temps de repos était notifié entre deux chantier et donc pas de repos puisque c'était le trajet sur mon autre chantier donc 6h travaillées mais parfois 12h au travail en comptant les trajets entre chantiers non payés et comptés en temps de repos, de ce fait aucune pause parfois pour manger d'ou ma perte de poids.

Merci d'avance pour vos réponses car là je pense m'y rendre lundi mais j'ai une rage qui risque de me faire péter un plombs et la se sera une faute grave.

cordialement

A.

Par **P.M.**, le **28/03/2021** à **09:00**

Bonjour,

S'il s'agissait d'une mise à pied conservatoire, l'employeur devrait vous convoquer avec cocomitance à un entretien préalable pour rupture du CDD pour faute grave, seul motif permettant en l'occurrence de le rompre...

Par **Zayameldjah**, le **28/03/2021** à **12:41**

Merci beaucoup pour votre réponse c'est bien ce que je pensais. Surtout que j'ai terminé ma semaine on ne m'a prevenu de rien et si je n'avais pas demandé je n'était pas au courant. Et elle m'a informé de la mise à pieds conservatoire par sms...

Je compte de toutes façon ne pas laisser ça passer.

Cordialement

A.